

## APPEL À PROJET

# PREMIÈRE USINE

## France 2030



Opéré par Bpifrance, ce dispositif, du programme de relance de l'économie française France 2030, a pour ambition de faire émerger de premières réussites d'industrialisation par des start-ups industrielles ou des PME innovantes.

La priorité est donnée aux projets d'implantation de sites pilotes et/ou de production industrielle destinés à commercialiser des produits innovants. L'objectif est de mettre en avant les projets les plus ambitieux présentant une assiette de dépenses totales d'un montant supérieur à 5M€.

- ✓ Sont éligibles au présent appel les premières unités de production industrielle (après la phase de prototypage) et les unités de production innovante en rupture avec l'activité couverte par le porteur de projet.
- ✓ Les ETI sont éligibles à titre exceptionnel si elle présente des caractéristiques d'innovation et d'hypercroissance
- ✗ Sont exclus les projets causant un préjudice important du point de vue de l'environnement. Les projets devront justifier la neutralité pour l'environnement des applications et solutions proposées.



**OPÉRATEUR**

**bpifrance**



**FORME**

Subventions  
et  
Avances récupérables



**INTENSITÉ**

Entre 20% et 30%



**DATE LIMITE**

11/09/2024

## CONTACT

**Corinne MOULIN**  
Chargée d'Affaires

07.72.15.35.90  
cmoulin@abfdecisions.fr